

RAPPORT N° 541 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 26 AVRIL 2026

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 18 au 25 avril 2026. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, trois (3) personnes ont été assassinées dans les provinces de Buhumuza et de Gitega.

1. Violation du droit à la vie

- Le mercredi 22 avril 2026, dans la matinée, le corps sans vie de Liboire Barandagiye, âgé de 44 ans, a été découvert suspendu à un avocatier à l'aide d'une corde sur la colline de Mahonda, dans la commune et province de Gitega.

Selon des témoins oculaires, Liboire Barandagiye aurait été tué ailleurs par des individus non encore identifiés qui ont ensuite suspendu son corps pour simuler un suicide et ainsi fausser les pistes d'une enquête subséquente.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête indépendante et approfondie afin d'identifier les auteurs de ce crime et de les sanctionner conformément à la loi.

Par ailleurs, l'organisation s'inquiète de la recrudescence dans la province de Gitega des cas de personnes assassinées et dont les corps sont ensuite abandonnés dans la nature et demande aux autorités concernées de prendre des mesures concrètes pour juguler ce phénomène devenu récurrent depuis une certaine période.

- Le samedi 25 avril 2026, aux alentours de 5 heures du matin, deux personnes ont été assassinées dans un temps voisin sur la colline de Musumba, zone et commune de Ruyigi, dans la province de Buhumuza.

Selon des témoins oculaires, un homme résidant dans la localité appelée Kigangabuko et dont le nom n'est pas encore identifié s'est rendu chez sa belle-mère pour réclamer la restitution de sa dot à la suite de l'abandon familial par sa femme avec leurs deux enfants qu'elle avait ramenés chez sa mère, après avoir appris que sa femme s'était récemment remariée avec un autre homme. C'est ainsi qu'il est allé demander la restitution de sa dot. A la vue de sa belle-mère, sans même attendre de réponse, il a sorti une machette neuve et l'a poursuivie jusqu'à l'abattre.

D'après les mêmes sources, des Imbonerakure¹ de cette localité ont directement tué l'agresseur et l'ont ensuite brûlé vif pour s'assurer de la certitude de sa mort.

SOS-Torture appelle les autorités étatiques à tout mettre en œuvre pour mettre fin à la justice populaire qui semble enracinée au sein des communautés. Elle demande l'ouverture d'une enquête impartiale pour identifier les auteurs de cet acte de vindicte populaire, les traduire devant la justice et les punir conformément à la loi.

¹ Membres du parti au pouvoir, le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie (CNDD-FDD).

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.